

LABEL ATHLE06 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bilan d'actions et financier 2024-2025

Nom du club demandeur :	
Niveau du Label ATHLE06 Développement Durable détenu par le club pour la saison 2024-2025 :	<input type="checkbox"/> Label ATHLE06 Développement Durable – Niveau 1 <input type="checkbox"/> Label ATHLE06 Développement Durable – Niveau 2 <input type="checkbox"/> Label ATHLE06 Développement Durable – Niveau 3
Date de dépôt du bilan d'actions et financier :	

Objectifs

ATHLE06 est engagé dans une démarche écoresponsable et investit des moyens aussi bien dans sa gestion quotidienne que lors des événements qu'il organise. Pour l'ensemble de ses actions, ATHLE06 détient depuis 2020 le Label « Développement Durable, le sport s'engage® » délivré par le CNOSF.

Le Label ATHLE06 Développement Durable délivré par ATHLE06 permet de certifier la qualité des actions entreprises en matière de développement durable par les clubs d'athlétisme des Alpes-Maritimes. Une aide financière accompagne ce label afin de soutenir les clubs dans la concrétisation de leurs objectifs.

Bilan d'actions et financier à transmettre au plus tard le 31 octobre 2025 à
contact@athle06.org

1. Structure – Renseignements

Nom du club :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Site web :

Club d'athlétisme des Alpes-Maritimes affilié à la Fédération Française d'Athlétisme

Président-e du club

Nom, prénom :

Adresse mail :

Personne en charge du dossier de candidature

Nom, prénom :

Téléphone :

Adresse mail :

Nombre de licenciés

Saison 2024-2025 (au 31 août 2025) :

Moyens humains de la saison 2024-2025

Nombre de salariés (en ETP*) :

Nombre de bénévoles œuvrant régulièrement dans la vie de l'association :

Autres (stagiaires, services civiques, ...), à préciser :

*1 ETP = 1 salarié à temps plein (35 heures).

2. Bilan d'utilisation de l'aide financière

En obtenant le Label ATHLE06 Développement Durable pour la saison 2024-2025, votre club a bénéficié d'une aide financière de 300 600 900 euros.

L'aide financière accordée a-t-elle été utilisée dans son intégralité lors de la saison 2024-2025 ?

oui non

En cas de non-emploi ou non justification de l'aide versée, ATHLE06 sera en droit de solliciter une restitution de l'aide. Si un renouvellement du Label ATHLE06 Développement Durable est demandé par le club, celui-ci ne sera pas accompagné de l'aide financière ; celle accordée lors de la saison précédente devant ainsi être utilisée sur la nouvelle saison.

Veuillez préciser le bilan d'utilisation de l'aide financière accordée pour le développement durable :

3. Liste des pièces à joindre à votre dossier

Les dossiers doivent être rendus complets.

- Le présent dossier dument complété ;
 - Toutes pièces justificatives de vos actions (photos, factures, articles de presse, publications sur les réseaux sociaux, ...) ;
 - Le dernier compte de résultats validé en Assemblée Générale.

4. Signature

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné-e (nom et prénom du ou de la Président-e du club) :

Représentant-e légal-e le club (nom du club) :

Déclare :

- que le club est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
 - exactes et sincères les informations du présent dossier ;
 - qu'en cas de non-emploi ou non justification de l'aide versée, le club accepte de restituer l'aide à ATHLEO6.

Fait le : à :

Signature :